COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Délibération n°29-11-2016-010

8.4 Aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 29 novembre 2016

Date de convocation	23 novembre 2016
Date d'affichage	23 novembre 2016

Membres en exercice	53
Membres présents ou représentés	44 (dont 5 pouvoirs)
Votants	44 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 29 novembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Avezé, sous la présidence de M. Jean-Carles GRELIER.

Etaient présents : M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Jean-Pierre CIRON, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Christian FELDER, M. Michel FOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET), M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean-Carles GRELIER, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Yvan LE SAIGE de la VILLESBRUNNE, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pascal BOURGOIN, Mme Annie CHOPLIN, M. Michel DIVARET (représenté par M. Michel FOREAU), Mme Sophie DOLLON (représentée par M. Jacky TACHEAU), M. Roland du LUART, Mme Sigrid GUEHO, Mme Josette JACOB (représentée par Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, Mme Pascale LEVÊQUE (représentée par M. Philippe GALLAND), Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (représentée par M. Nicolas CHABLE), Mme Jeannine VENDÔME,

Secrétaire de séance : M. Pierre BOULARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIERE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS AU PROFIT DE COMMUNES MEMBRES DE LA CCHS DOTEES D'UNE CARTE COMMUNALE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°08-10-2013-005 du 8 octobre 2013 relative à la création d'un service communautaire Instruction du droit des sols,

Vu l'arrêté préfectoral n°DIRCOL2015-0009 du 24 avril 2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes avec l'ajout de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge du Développement territorial, de l'urbanisme et de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que depuis le 1er octobre 2014, le service communautaire instruit les actes d'urbanisme des communes de la Communauté de communes qui sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols.

PREND ACTE que la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) a fixé au 1er janvier 2017 le transfert de la compétence délivrance des autorisations d'urbanisme aux maires des communes ayant approuvé leur Carte Communale avant le 24 mars 2014.

EST INFORME que sur le territoire communautaire tel qu'il sera au 1er janvier 2017, sont concernées les communes de Bouër, Dehault, Saint Aubin-des-Coudrais, Vouvray-sur-Huisne, Saint Jean des Echelles, Lamnay, Gréez sur Roc, Saint Maixent.

AUTORISE le Président à signer une convention avec chaque commune concernée afin que le service d'instruction des autorisations d'urbanisme communautaire puisse prendre en charge l'instruction des communes précitées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20161129-D_29_11_2016_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2016

Publication : 02/12/2016

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 44
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 29 novembre 2016

Pour extrait conforme
Le 30 novembre 2016

Le Président,

M. Jean-Carles GRELIER